

Intervention Conseil Municipal du 27 Avril 2017

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

A l'occasion du Conseil municipal du 2 Février dernier nous avons été appelés à nous exprimer sur une délibération, la numéro 235-09-17, concernant la protection fonctionnelle des agents et des élus. Délibération cadre tout d'abord puis spécifique, les deux étant conjointement rédigées par notre Directeur Général puis par notre cabinet d'avocats conseils : ce que l'on peut donc considérer comme quelque chose de très sérieux...

Mais avant tout, il faut connaître le fonctionnement d'une délibération et plus précisément de son cheminement : le jeudi nous la votions, le lendemain je la signe avant, dans la foulée, son transfert à la Préfecture pour le contrôle de légalité. Au mieux, à Quimper, ils ne la reçoivent que début de la semaine suivante et mettent un certain nombre de jours avant de la valider ou non, puis retour en Mairie pour archivage.

Vous pouvez toutes et tous comprendre, admettre, qu'il se passe donc au moins 10 jours avant que les délibérations ne puissent revenir en Mairie et être, le cas échéant, mises à disposition du citoyen qui peut en faire la demande.

Qu'elle ne fut pas ma surprise, le dimanche 5 février, 3 jours seulement après le vote du conseil, d'être interpellé sur l'un de mes réseaux par un internaute manifestement bien informé, comme quoi « je me serais fait voter une somme de 10 000 euros » au titre de la protection fonctionnelle, preuve à l'appui : une photographie de la délibération. Délibération qui était donc sur le chemin de la Préfecture ainsi que je vous l'ai expliqué : ce ne pouvait donc être les services de l'Etat qui diffusaient à mon nouveau meilleur ami une copie volée et photographiée en séance de la délibération. Enquête donc, j'en informe les élus de la majorité lesquels, bien évidemment, se gaussent d'un tel procédé qui consisterait à prendre des photos cachées d'une délibération pour l'expédier intentionnellement à « Y » personne. A vrai dire, je n'avais guère de doute quant à leur réponse...

Je décide alors de rencontrer les élus de l'opposition pour leur faire part de mon incompréhension et leur poser la question : j'invite donc ces derniers via

leur porte parole à venir échanger avec moi le 21 mars 2017. Je tiens à préciser que Madame Bergot a « invité » et non « convoqué » comme le souligne, dans sa réponse, Noelle Berrou Gallaud. Prétextant au passage ne pas connaître le motif de cette « convocation ». Deux choses : la première c'est que je donne le motif « *fonctionnement du conseil municipal* » à Auguste Autret le jour même. Secundo, vous qui nous reprochez de ne pas être associés, lorsque je vous invite vous ne venez pas... Car vous aurez eu le motif par Monsieur Autret mais vous considérerez que le 27 Avril est loin et que le motif n'est pas, selon vous, assez important.

Bref, comme je n'ai pu vous rencontrer seul à seul pour évoquer cela je le fais donc devant le conseil municipal.

Une nouvelle plainte a été déposée dans le cadre de mes fonctions de Maire suite à cette publication (et d'autres...). La première (sur les 3) est à présent instruite par le Juge d'Instruction avec, peut-être, une mise en examen de son auteur, nul doute que ce dernier devra justifier également comment en 2 jours il a pu avoir une photo de cette délibération. Et si d'aventure cette photo devait venir de vos propres rangs alors vous allez devoir également vous justifier sur votre volonté de participer à la curée qui consiste à nuire aux élus et à moi en particulier.

Je sais fort bien, je ne suis pas naïf, que vous avez trouvé de nouveaux petits camarades de jeux depuis quelques semaines et que, grossièrement et maladroitement, vous ne parvenez même pas à le dissimuler car d'un coup d'un seul vous faites feu de tout bois en attaquant une délibération au Tribunal Administratif (**tout de même ! Une élue attaque sa propre ville !**) et, au SIVU semaine dernière, en exhumant une photo (là aussi !) qui date du mois de janvier et qui a été diffusée par une ancienne élue de ce conseil... Me jurant tous les dieux, droit dans les yeux, que vous veniez d'avoir connaissance de ce courrier alors que vous me fournissez une photo d'un courrier en date du 9 Janvier dernier. Très très difficile à comprendre.

Vous êtes, depuis cette belle rencontre, partie sur des chemins sinueux qui vont vous conduire peut-être à Quimper là où vous avez peut-être signé ce document, peut-être dans un mur à force d'asséner des mensonges et contre vérités dans le but de nuire, de créer le doute, la suspicion et de blesser.

Ceci étant, c'est la même technique, éprouvée depuis des mois par quelques déséquilibrés qui vont avoir à en répondre devant la justice. **Cependant vous signez de votre propre nom un document** qui n'a, pardonnez moi, sans doute pas été écrit par vous ; reconnaissant là aussi la même patte, **mais qui dit de moi, par VOUS, que j'ai détourné des fonds publics, que je suis pris en flagrant délit de détournement de pouvoir et de recel !** Rien que ça ! Vous poursuivez en indiquant que la fixation à 10 000 euros du plafond de prise en charge des frais de procédure « porte atteinte aux exigences de bon usage des deniers publics ». Le reste de l'opposition est-elle informée de cette démarche ? Manifestement pas !!

A titre d'exemple, là où j'ai dû faire voter cette délibération je n'ai eu qu'encouragement et coudes serrés pour défendre l'institution et celui qui la représente. Toute tendance confondue et avec l'unanimité : ici non.

Je suis atterré. Nous sommes atterrés. Nous sommes fatigués, lassés par vos missives. Vous vous êtes laissée happer par l'aigreur que vous éprouvez, vous ne fonctionnez plus de manière logique, vous laissez transparaître votre mesquinerie systématique et, ô chance, le hasard vous a conduite sur les chemins merveilleux de 4 groupes ou individus qui devraient s'opposer entre eux mais que les intérêts individuels renforcent dans la volonté d'abattre le Maire du Relecq-Kerhuon : et oui ! 1) La rancœur d'avoir été remercié-e d'une équipe municipale 2) La rancœur d'avoir été battu-e en 2008 3) La rancœur d'avoir fait défendre l'intérêt général sur le sentier littoral plutôt qu'un projet privé urbanistique et 4) La rancœur de quelques internautes aigris, minables et probablement psychologiquement instables. Je vous laisse jouer au jeu des 7 familles pour savoir qui se cache derrière ces 4 « groupes » mais instinctivement vous le savez déjà.

Votre vaillante et courageuse sortie par mail semaine dernière concernant les bureaux de vote vient ajouter une couche supplémentaire à votre amateurisme et, surtout, à votre volonté manifeste de vouloir créer une polémique par semaine. Et vous y mettez beaucoup, beaucoup d'énergie.

Je n'associe pas toute l'opposition municipale à ce long message de début de conseil car j'en connais la plupart bien détachée de toutes ces manœuvres.

Nous ne sommes pas d'accord sur tout mais de là à partir sur une radicalisation telle à mi mandat...

Il est encore temps de vous ressaisir mais j'imagine que d'ici à 2 jours j'aurai un compte rendu fidèle de désinformation sur la toile lorsque vous aurez rendu compte de votre travail de sape à celui et celle qui sont devenus vos maîtres.

Mais finalement votre manière de procéder varie peu : d'abord, vous franchissez la ligne, ensuite, en tentant de rationaliser à froid, vous justifiez la déformation de vos propos ou de vos actes ou vous affectez une certaine candeur (comme au SIVU) en sous-entendant notre incapacité à comprendre votre attitude ou vos propos. Soyez rassurée, nous ne sommes affectés d'aucun trouble de la compréhension et votre manière de procéder est tout à fait limpide : le rétropédalage ou la justification a posteriori ne remplace pas la bonne foi.